

Le 27/01/2026 - Communiqué mail - Auteur : Nîmes Métropole | Temps de lecture : +/- 3 minutes et 15 secondes



## **Face au risque inondation : Les dispositifs Nîm'Alabri/ALABRI Entreprise et Gardons Alabri se poursuivent sur l'Agglo**

**Mardi 27 janvier 2026 – Nîmes Métropole. Votre entreprise ou votre habitation est située en zone inondable ou vous avez déjà subi une inondation ? Grâce aux dispositifs Nîm'Alabri/ALABRI Entreprise et Gardons Alabri, vous pouvez bénéficier d'un diagnostic gratuit, d'un accompagnement personnalisé et d'aides financières pour adapter votre bâtiment ou logement et mieux vous protéger face aux inondations.**

Plus de 90 000 habitants du territoire de Nîmes Métropole, qui en compte près de 260 000,

sont concernés par le risque de crues. Voilà pourquoi l'Agglomération, en partenariat avec l'EPTB Vistre-Vistrenque et l'EPTB Gardons, n'a de cesse de mener de grands travaux dans le cadre de sa compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (Gemapi), définis au sein des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI). Bien qu'utiles au plus grand nombre et pour les événements les plus fréquents, les travaux ne peuvent à eux seuls garantir la protection de tous les habitants ; d'où la création des dispositifs Nîm'Alabri/ALABRI Entreprise et Gardons Alabri qui permettent la protection individuelle des bâtiments vulnérables.

**Par quel dispositif ma commune est-elle concernée ?**

### **ALABRI, qu'est-ce que c'est ?**

Le dispositif ALABRI (Accompagnement à l'Adaptation du Bâti face au Risque Inondation) est un dispositif public qui permet de vous accompagner dans la démarche de protection de votre bâti. Cette démarche est menée auprès des particuliers propriétaires, locataires et gestionnaires de biens à usage d'habitation (avec les dispositifs Nîm'Alabri et Gardons Alabri), mais aussi auprès des entreprises pour leurs bâtiments d'activités économiques de moins de 20 salariés (dispositifs ALABRI Entreprises et Gardons Alabri).

### **Êtes-vous prêt pour la prochaine inondation ?**

Grâce à ces dispositifs, vous pouvez bénéficier d'un diagnostic inondation gratuit et personnalisé effectué par le bureau d'études, mandaté exclusivement pour ce dispositif :

- *Visite technique du bien concerné, par le bureau d'étude et accompagné d'un géomètre* : identification des points d'entrées d'eau potentiels pour déterminer la vulnérabilité du bâti et de ses occupants et ainsi établir le diagnostic inondation.
- *Remise du diagnostic inondation* : qui permettra de vous expliquer les mesures de protection adaptées à votre logement ou votre entreprise à mettre en place, telles que la pose de batardeaux ou de clapets anti-retour, la mise hors d'eau des tableaux électriques ou des chaudières...
- *Accompagnement technique et administratif* : pour la mise en œuvre des travaux et le montage de votre dossier de demande de subvention.

Pour les particuliers, les travaux peuvent être subventionnés de 85% jusqu'à 100% et pour les entreprises de moins de 20 salariés, de 50% à 80%. Près de 6 000 foyers et 600 entreprises de la Métropole de Nîmes ont déjà bénéficié d'un diagnostic inondation gratuit et près de 800 foyers ont réalisé les travaux grâce aux subventions. Le saviez-vous ? Le diagnostic inondation est rendu obligatoire pour tout propriétaire / gestionnaire de biens situés en zone inondable depuis l'approbation du PPRI de la commune concernée. Alors n'hésitez plus !

« *Face au risque inondation, notre responsabilité collective est claire : protéger chaque foyer et chaque entreprise. Avec ces dispositifs Nîm'Alabri, Alabri Entreprise et Gardons Alabri, nous donnons à l'ensemble des habitants du territoire les moyens d'agir concrètement* » rappellent Franck Proust, président de Nîmes Métropole et Claude de Girardi, membre du bureau communautaire délégué à la gestion des milieux aquatiques & prévention des inondations (Gemapi).

### **VOUS ETES UN PARTICULIER ?**

**Votre logement est situé à**

**Contactez**

Bernis, Bezouce, Bouillargues, Cabrières, Caissargues, Caveirac, Clarensac, Garons, Générac, Langlade, Lédenon, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Nîmes, Poulx, Redessan, Rodilhan, Saint-Côme-et-Maruejols, Saint-Dionisy, Saint-Gervasy, Saint-Gilles

Dions, Domessargues, Fons-outre-Gardon, Gajan, La Calmette, La Rouvière, Mauressargues, Montagnac, Montignargues, Moulézan, Saint-Bauzély, Saint-Chaptes, Ste-Anastasie, Saint-Geniès-de-Malgoirès, Saint-Mamert-du-Gard, Sauzet, Sernhac

Nîm'Alabri

04 11 93 25 74 / [inondation@nimalabri.fr](mailto:inondation@nimalabri.fr)

Plus d'informations et demande d'ins  
sur [www.nimalabri.fr](http://www.nimalabri.fr)

Gardons Alabri

09 74 76 93 52/ [alabri@osgapi.com](mailto:alabri@osgapi.com)

Plus d'informations et demande d'inscrip  
sur [www.osgapi.com/gardonsalabri/](http://www.osgapi.com/gardonsalabri/)

## **VOUS ETES UNE ENTREPRISE ?**

### **Votre entreprise est située à**

Bernis, Bezouce, Bouillargues, Cabrières, Caissargues, Caveirac, Clarensac, Garons, Générac, Langlade, Lédenon, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Nîmes, Poulx, Redessan, Rodilhan, Saint-Côme-et-Maruejols, Saint-Dionisy, Saint-Gervasy, Saint-Gilles

Dions, Domessargues, Fons-outre-Gardon, Gajan, La Calmette, La Rouvière, Mauressargues, Montagnac, Montignargues, Moulézan, Saint-Bauzély, Saint-Chaptes, Ste-Anastasie, Saint-Geniès-de-Malgoirès, Saint-Mamert-du-Gard, Sauzet, Sernhac

### **Contactez**

ALABRI Entreprises

07 66 38 66 76/ [alabri-entreprise@nima](mailto:alabri-entreprise@nima)

Plus d'informations et demande d'inscriptio  
[www.alabri-entreprises.fr](http://www.alabri-entreprises.fr)

Gardons Alabri

09 74 76 93 52/ [alabri@osgapi.com](mailto:alabri@osgapi.com)

Plus d'informations et demande d'inscrip  
[www.osgapi.com/gardonsalabri/](http://www.osgapi.com/gardonsalabri/)

## **LA CULTURE DU RISQUE, ÇA SE TRANSMET !**

L'information sur le risque inondation passe aussi par les enfants avec le dispositif « Quand l'Eau déborde » : depuis octobre 2022 à Nîmes et dans les autres communes, les animateurs délégués dans le cadre du « PAPI 3 Vistre » sensibilisent les élèves de CM1 et CM2 dans les écoles primaires ou les centres aérés de l'Agglo. Jeux, discussions, films et photos font comprendre le phénomène d'inondation rapide et permettent de transmettre avec pédagogie les bons comportements à adopter. Fraîchement informés, les enfants, tels de véritables prescripteurs, peuvent ainsi sensibiliser leurs parents aux actions de prévention.

## **Supports à disposition :**

- Flyer Nîm'Alabri Mayane
- Flyer Alabri Entreprises @Mayane
- Flyer Gardons Alabri Osgapi
- Carte des communes concernées par chacun des dispositifs

## VOS CONTACTS

### Nîmes Métropole

#### Tom Roussel

Directeur adjoint de la communication

06 63 63 11 39

[tom.roussel@nimes-metropole.fr](mailto:tom.roussel@nimes-metropole.fr)